

RESINE EPOXY PART "A" RESINE

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Désignation commerciale : RESINE EPOXY PART « A » RESINE

1.2 Fournisseur : CIRON
Usine du Moulin de Pernaud
BP 36
33720 BARSAC
Tél : 05.56.27.40.70 – Fax : 05.56.27.40.75

2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Description : Résine époxyde, mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux.

2.2 Informations sur les composants dangereux :

N° CAS	DESIGNATION	%	Ident	PHRASESR
1675-54-3	Ether diglycidique du bisphénol A	>80	Xi	36/38-43
58609-97-2	C12/C14 - Alkylglycidylether	<25	Xi	36/38-51-53-43

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Xi Irritant pour les yeux et la peau.
N Dangereux pour l'environnement.

3.1 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Après inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Après contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir à l'écart.
Laver la peau à l'eau et au savon et bien rincer.

4.3. Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en abondance en écartant les paupières plusieurs minutes. Demander conseil à un médecin.

4.4. Après ingestion : Ne pas faire vomir, tourner sur le côté une personne en train de vomir. Consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion : Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

RESINE EPOXY PART "A" RESINE

5.2.Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, CO2. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.3.Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO).

5.4.Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1.Précautions individuelles : Non nécessaire.

6.2.Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans les terrains.

6.4.Méthodes de nettoyage / récupération : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (sable, sciure, liant universel, etc). Le produit récupéré doit être détruit conformément à la réglementation en vigueur.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1.Précautions de manipulation : Veiller à la bonne ventilation des locaux.

7.2.Critères de stockage : Conserver en emballages hermétiquement fermés.
Matériaux d'emballage ou de flaconnage : à éviter, Aucun.
Classe VbF : néant.

7.3.Prévention des incendies et explosions : Ne présente pas de risque d'incendie grave. Tenir éloigné des sources d'ignition.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1.Contrôles techniques : Assurer une ventilation adéquate.

8.2.Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Néant.

8.3.Mesures individuelles de protection : Respiratoire : Non nécessaire.
Mains : Porter des gants de protection.
Yeux : Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps : Porter un vêtement de protection.

8.4.Mesures spéciales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

8.5.Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires de boissons et de nourriture pour animaux.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.Etat physique : Liquide incolore.

9.2.Odeur : presque inodore.

9.3.Températures caractéristiques :

Point d'ébullition : > 200° C

RESINE EPOXY PART "A" RESINE

Point éclair : > 200° C
Danger d'explosion : le produit n'est pas explosif.

9.4.Solubilité : Insoluble dans l'eau.

9.5.Densité : à 20° C 1,15 g/cm³.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1.Conditions à éviter : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.2.Réactions dangereuses : Réactions vives avec les amines et réaction aux catalyseurs.

10.3.Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1.Toxicité aigue :

11.2.Irritation primaire :

- de la peau : irrite la peau et les muqueuses.
- Des yeux : effet d'irritation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

11.3.Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale de la CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : irritant.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1.Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux : 1, Peu Polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1.Produit : Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

13.2.Emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR / RID et GGVS /GGVE

Classe ARD/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) :

9 Substance et objets dangereux divers.

Chiffre/lettre : 11c

Indice Kemler : 90

N° UN 3082

Désignation du produit :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (EPOXY RESIN)

RESINE EPOXY PART "A" RESINE

Transport maritime IMDG / GGVSee
Produit non dangereux.
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR
Produit non dangereux.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Etiquetage aux directives communautaires :**

Symbole de danger : Xi, Irritant et N, Dangereux pour l'environnement

15.2. Phrases R :

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

15.3. Phrases S :

25 Eviter le contact avec les yeux.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
37/39 Porter des gants, et un appareil de protection des yeux / du visage.
61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales sur la fiche de sécurité.

15.4. Identification particulière de certaines préparations : Contient des composés époxydiques.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète est fondée sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.

RESINE EPOXY PART "B" DURCISSEUR

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Désignation commerciale : **RESINE EPOXY PART « B » DURCISSEUR**
réf 3724700 – 3724800 – 3724900 - 3725000

1.2 Fournisseur : CIRON
Usine du Moulin de Pernaud
BP 36
33720 BARSAC
Tél : 05.56.27.40.70 – Fax : 05.56.27.40.75

2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Description : Durcisseur pour résines époxydes.

2.2 Informations sur les composants dangereux :

N° CAS	DESIGNATION	%P	Ident	PHRASESR
39423-51-3	Alkyl éther amine	>50%	C	34-21/22

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

C Corrosif

3.1 Indications particulières sur les dangers sur l'homme et l'environnement

R34 Provoque des brûlures.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

3.2. Système de classification

La classification correspond aux liste CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1. **Après inhalation** : Donner de l'air frais en abondance, mettre au repos en position latérale de sécurité. Demander une assistance médicale.

4.2. **Après contact avec la peau** : Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir à l'écart. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en abondance pendant 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin dans tous les cas. retardés.

4.3. **Après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en abondance pendant 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin dans tous les cas.

4.4. **Après ingestion** : Ne pas faire vomir sans assistance médicale, rincer la bouche et donner beaucoup d'eau à boire (500ml). Appeler immédiatement un médecin. Tourner sur le côté une personne qui est en train de vomir. S'adresser à un centre anti-poisons pour de plus amples informations sur le traitement.

RESINE EPOXY PART "B" DURCISSEUR**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1.Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : des vapeurs toxiques (cyanure d'hydrogène) peuvent se former.

5.2.Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer un écumage. Utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu, utiliser une pulvérisation d'eau pour disperser les vapeurs et protéger les personnes.

5.3.Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : Non évalué.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1.Précautions individuelles : Ventiler la zone. Eviter d'inhaler les vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air en cas de déversement importants ou dans des espaces confinés. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2.Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans les terrains.

6.3.Méthodes de nettoyage / récupération : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant approprié et ramasser à la pelle. Le produit récupéré doit être détruit conformément à la réglementation en vigueur.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1.Précautions de manipulation :

7.2.Critères de stockage : Réduire les périodes d'exposition aux températures élevées. Eviter la contamination par l'eau. Une atmosphère d'azote est recommandée pour un entreposage au-dessus de 100° F.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1.Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

8.2.Mesures individuelles de protection :

Respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Porter un masque de respiration adéquat à adduction d'air en cas de concentration de vapeurs importantes (espaces confinés).

Mains : Porter des gants de protection.

Yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques.

Peau et corps : Porter un vêtement de protection.

Limite d'exposition au produit : GB,D,F,S,US=pas établi.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.Etat physique : Liquide transparent.

9.2.Odeur : ammoniacale.

9.3.Températures caractéristiques :

RESINE EPOXY PART "B" DURCISSEUR

Point de fusion : N.D.
Point d'ébullition : élevé
Point éclair : > 171° C (PMCC)
Température d'auto inflammation : non déterminé.
Limite d'explosion : non déterminé.

9.4.Solubilité : Miscible dans l'eau.

9.5. pH : 12.3 pour produit non-dilué.

9.6. Pression de vapeur kPa : 1.000 mmHg à 100.0 C

9.7.Densité relative, à degrés C : 0,9812.

9.8. viscosité : 6,5 mm²/s à 20.0 C.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1.Polymérisation dangereuse : NE SE PRODUIT PAS.

10.2.Réactions dangereuses : Ce produit réagit violemment avec les acides.

10.3.Produits générés par chauffage ou combustion : Des concentrations toxiques d'ammoniac, produits de combustion de l'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, cétones et aldéhydes irritant peuvent se former par combustion en présence d'une quantité limitée d'air.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1.Informations toxicologiques (dérivées de tests sur animaux) :

Orale : LD 50 220.00 mg/kg (rat)

Inhalation : 0/6 mortalités (lapin)

Dermale : 614.00 mg/kg (lapin)

11.2.Index d'irritation , prévision d'irritation (espèces) :

Peau : 8.00 /8.0 (lapin) Corrosif

Yeux : supposé 80.00 - 110.00/110 (lapin)

Sensibilisation : négatif - peau (cobaye)

Autres : néant.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1.Indications générales :

Mobilité : non déterminé.

Persistance et biodégradabilité : non déterminé.

Potentiel de bio-accumulation : ce produit est estimé contenir un faible potentiel de bioconcentrats.

Toxicité aquatique et autres données ayant trait à l'écotoxicité : non déterminé.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1.Méthodes d'élimination : Quand rejeté comme un effluent normal sous des conditions contrôlées dans des installations de traitement d'eau contenant de la boue activée, une dégradation rapide peut être expectée. La toxicité envers les bactéries est basse. Des effets adverses sur les bactéries de la boue activée ne sont pas à craindre aux niveaux de produits normalement présents dans ces installations de traitement d'eau.

Le produit peut être détruit par incinération dans des installations approuvées opérant à des températures supérieures à 1200° C, et ayant un traitement de gaz capable d'enlever les oxydes d'azotes. Sous ces conditions, les autres produits de combustion devraient être le CO₂ et l'H₂O.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 4
Date de révision ! 31/08/00
Date d'émission : 31/08/00
Version numéro : 1

RESINE EPOXY PART "B" DURCISSEUR

Le produit ne devrait pas contenir des quantités significatives de métaux lourds.
D;WGK=1.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN : 2735 Nom officiel de transport : AMINES, LIQUID, CORROSIVES, n.o.s.

Transport terrestre ADR / RID et GGVS /GGVE

ARD/RID : N° 8,53 (b)

HI/Kemler N° : 80

CEPIC TREMCARD N° : 80G15

UK Hazchem N° : 2R

Transport maritime

Code IMO IDMG : Classe 8

Polluant marin :NON

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

IATA/ICAODGR : Classe 8

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1.Etiquetage aux directives CEE

Symbole de danger : C, Corrosif

Composants dangereux : aucuns

15.2.Phrases R :

R34 Provoque des brûlures.
R/21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

15.3.Phrases S :

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants, et un appareil de protection des yeux / du visage.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Ne pas ajouter de nitrites. Ce produit contient des amines qui peuvent se combiner avec des nitrites ou d'autres agents nitrants pour former des nitrosamines.

Toute information contenue dans cette fiche de données de sécurité et, en particulier, les informations portant sur la santé, la sécurité et l'environnement sont aussi précises que le permettent nos connaissances. Toutefois, l'entreprise n'accorde aucune garantie ni admission, explicites ou implicites, en ce qui concerne la précision ou l'exhaustivité de telles informations.

Cette fiche de données de sécurité ne dispense pas les utilisateurs de s'assurer que le produit convient bien à leur fin propre ainsi que les précautions de sécurité et les conseils d'environnement.

L'entreprise ne reconnaît aucune responsabilité pour toute blessure, toute perte ou tout dommage qui résulterait d'un manque de respect des recommandations de sécurité et d'autres nature, contenues dans cette fiche de données de sécurité, ou qui résulterait de risques inhérents à la nature du matériau ou à une utilisation anormale du matériau.

Cette fiche complète est fondée sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel.